

ASSEMBLÉE NATIONALE21 mai 2025

LEVER LES CONTRAINTES À L'EXERCICE DU MÉTIER D'AGRICULTEUR - (N° 1437)

Commission	
Gouvernement	

N° 572

AMENDEMENT

présenté par

Mme Sylvie Bonnet, M. Cordier, Mme Corneloup, Mme Dezarnaud, M. Ray, M. Taite,
Mme Bazin-Malgras et M. Portier

ARTICLE 3 BIS

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette nouvelle disposition ajoutée en commission ne s'inscrit pas dans l'esprit de la proposition de loi qui vise à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur. Il convient donc de la supprimer.